

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 24 septembre 2018**  
~~~~~

**ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT  
CRÉATION DE TROIS ATELIERS DE DÉCOUVERTE  
DE PRATIQUE COLLECTIVE DE LA MUSIQUE.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 24 septembre 2018 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. René GOMEZ, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Isabelle ALIAGA, Mme Josette CUTANDA, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur David CABLAT, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Madame Annie LEROY, Monsieur José MARTINEZ, M. Bernard GOUZIN -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations : Madame Roxane MARC À M. Jean-Pierre GABAUDAN, Monsieur Jean-Luc DARMANIN À Mme Agnès CONSTANT, Madame Béatrice FERNANDO À Monsieur José MARTINEZ, Madame Amélie MATEO À Monsieur Jean-François SOTO, Mme Nicole MORERE À M. Philippe SALASC, Monsieur Henry MARTINEZ À M. Jean-Pierre PECHIN

Excusés : M. Gérard CABELLO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Mme Florence QUINONERO, Monsieur René GARRO

Absents : M. Maurice DEJEAN, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Jean-Luc BESSODES, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Jean-André AGOSTINI

Quorum : 24	Présents : 31	Votants : 37	Pour 37 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

*VU le Code général des collectivités territoriales ;*

*VU l'arrêté préfectoral n°2017-1-1434 du 19 décembre 2017 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, en particulier sa compétence facultative en matière de construction, entretien et fonctionnement de l'Ecole de Musique Intercommunale (EMI) ;*

*VU le schéma départemental de l'enseignement musical de l'Hérault 2017-2021 arrêté par délibération du Conseil départemental en date du 27 juin 2016 ;*

*VU la délibération n°1500 du conseil communautaire en date du 12 juin 2017 relative aux nouveaux dispositifs de pratiques collectives proposés par l'EMI et à l'approbation du plan de financement afférent ;*

*VU la délibération n°1546 du conseil communautaire en date du 23 octobre 2017 relative à la création de nouveaux dispositifs de pratiques collectives ;*

*VU les objectifs du projet de territoire et du nouveau projet d'établissement 2018-2025 de l'EMI ;*

*VU le vote du budget primitif en date du 22 janvier 2018 intégrant ces dépenses et recettes.*

CONSIDERANT le schéma départemental de l'enseignement musical encourageant le développement des pratiques d'ensemble tout en bénéficiant du renouvellement de la labellisation "Ecole ressource" par le conseil départemental de l'Hérault,

CONSIDERANT le développement de nouvelles pratiques musicales collectives, en complémentarité des actions et formations actuelles (bigband de jazz, percussions classiques, musique à l'école),

CONSIDERANT l'objectif d'élargir l'offre des esthétiques musicales proposées et au regard des compétences spécifiques et complémentaires de l'équipe enseignante, il est ainsi proposé la création de trois nouveaux ateliers collectifs hebdomadaires, à partir du mois de novembre 2018, tels que présentés en annexe,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint



## **ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DE LA VALLEE DE L'HERAULT**

### **CREATION DE TROIS ATELIERS DE DECOUVERTE DE PRATIQUE COLLECTIVE DE LA MUSIQUE**

#### **- Un atelier « Improvisation libre et impro Jazz »**

Ouvert à tout instrumentiste, cet atelier de groupe permettra de s'affranchir de la partition en jouant avec la liberté offerte par l'improvisation.

Axé principalement sur la pratique collective, cet atelier sera une invitation à venir jouer régulièrement avec d'autres musiciens et à s'interroger ensemble sur les enjeux de la création musicale et sonore contemporaine.

Si le jazz et les musiques improvisées serviront de support pour aborder des questions d'ordre rythmiques, mélodiques et harmoniques, cet atelier d'improvisation pourra également s'engager vers d'autres formes artistiques dont l'expérimentation, la création musicale...

L'objectif : jouer, apprendre et se faire plaisir ensemble !

#### **- Un atelier « Tambour sur cadre »**

Associant la dimension corporelle du rythme à la perception profonde de la musique, l'atelier de percussions traditionnelles s'appuiera sur l'enseignement du tambour sur cadre (tambourinello).

Dans un parcours instrumental dédié aux percussions ethniques, l'atelier permettra également la découverte et la spécificité des carrures rythmiques impaires (5 – 7 – 9 temps...)

Comme pratiquement tous les instruments de percussions, la tammorra et le tamburello sont des instruments d'agrégation sociale et d'esprit collectif. En petits groupes, l'objectif sera de se former à la pratique d'ensemble dans lesquels il sera possible de faire danser la tarantella ou encore la tammuriata aux sons des tambours tels qu'ils sont joués dans le Sud de l'Italie.

#### **- Un atelier « Chœur enseignants »**

Fort de l'expérience et de la dynamique des actions « musique à l'école » depuis 2012 (55 classes en 2017-18), s'appuyant sur les orientations du Ministère de la Culture faisant de l'éducation artistique et culturelle une priorité, la création de ce chœur a pour objet de renforcer la pratique vocale des enseignants, d'approfondir leur réflexion sur les apprentissages de la voix, du chant, du corps et de la scène.

L'expérience ainsi acquise sera réinvestie quotidiennement auprès des élèves et dans le cadre des différents projets accompagnés par les dumistes. Le chœur pourra également être porteur d'une diffusion artistique dans le cadre de l'action de l'école de musique et en partenariat avec les services de l'Education Nationale.